

“ J’ACHÈTE ET J’UTILISE DES PRODUITS D’ENTRETIEN, ” A QUOI DOIS-JE PENSER ?

Dans chaque établissement, des produits d’entretien sont achetés régulièrement : entretien du bâtiment, nettoyage des sols et surfaces, des bureaux, des locaux sociaux, du matériel utilisé. Peu de personnes ont conscience qu’il s’agit de produits chimiques. La majorité de ces produits possèdent des pictogrammes de danger sur leurs étiquettes et sont donc à considérer comme des Agents Chimiques Dangereux (ACD). Ils peuvent être corrosifs, irritants, allergènes ...



Le recensement, l’identification, l’organisation du stockage et l’usage de ces produits nécessitent une attention et une réflexion particulière : une évaluation des risques professionnels doit être réalisée.



POINTS DE VIGILANCE



EVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE

- Faire l’inventaire des produits d’entretien utilisés.
- Récupérer obligatoirement auprès du fournisseur, la Fiche de Données de Sécurité (FDS) associée à chaque produit, dès la première livraison mais aussi à chaque modification. Ce document vous indique les dangers et les multiples précautions d’usage et de stockage.
- Vérifier que le produit est adapté à l’usage prévu par le fabricant.
- Connaître les dangers de chaque produit d’entretien.
- Définir et mettre en œuvre les moyens de protections collectives et individuelles.
- Intégrer l’évaluation du risque chimique dans votre Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Etablir et maintenir à jour une liste des travailleurs susceptibles d’être exposés aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) et l’envoyer au médecin du travail.



ETIQUETTE RÉGLEMENTAIRE

Pour tous les produits chimiques dangereux et mis sur le marché, une étiquette est apposée. Elle comprend des pictogrammes, des mentions de danger et d’avertissement.

- Pictogrammes de danger : Privilégier les produits classés non dangereux (sans pictogramme).
- Mentions de danger : Principaux risques d’une substance ou d’un mélange pour la santé, la sécurité et l’environnement. Ces mentions commencent systématiquement par la lettre H. Privilégier les produits présentant le moins de danger possible, en évitant en priorité ceux classés CMR (Cancérogènes : H350 et H351, Mutagènes : H340 et H341, Reprotoxiques : H360 et H361) ou les produits présentant un danger par inhalation (H304, H332,...).
- Mention d’avertissement : « DANGER » ou « ATTENTION ». Privilégier les produits avec la mention « ATTENTION » qui présentent un danger pour la santé moins important.



CONSEILS D’ACHATS

- Privilégier certaines formes : les tablettes et les crèmes, plutôt que les poudres et les liquides ; privilégier les sprays moussants moins dangereux que les aérosols.
- Demander des produits non CMR auprès du fournisseur.
- Choisir les produits d’entretien adaptés les moins dangereux, sans pictogramme.
- Mettre en place une démarche de substitution, en concertation avec votre fournisseur, pour tout produit CMR déjà utilisé dans l’entreprise.



CONSEILS D'UTILISATION



- Lire la notice d'utilisation avant usage, notamment les consignes sur les dilutions.
- Former tous les salariés qui utilisent des produits d'entretien.
- Désigner une personne référente pour l'utilisation des produits les plus dangereux et nocifs.
- Equiper le personnel amené à utiliser les produits d'entretien en Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection épais, à manchettes remontant jusqu'aux coudes, à jeter lorsqu'ils sont percés, lunettes pour certaines opérations avec des produits étiquetés corrosifs ou pouvant provoquer des lésions oculaires graves.
- Former les utilisateurs à s'équiper, à enlever les EPI ainsi qu'au stockage des EPI après usage.
- Ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits d'entretien, notamment avec les sprays aérosol ou tout produit inflammable.
- Anticiper la gestion des déchets issus du nettoyage, qui peuvent créer de nouveaux risques pour l'utilisateur, voire aux personnes à proximité.



STOCKAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN



- Stocker les produits de nettoyage dans un local spécialement dédié ou dans une armoire ventilée, avec bac de rétention adapté.
- Limiter les quantités stockées et utilisées. Faire régulièrement du tri.
- Organiser le rangement par classe de danger. Ne pas stocker des produits qui pourraient interagir entre eux ; Exemple : le vinaigre (un acide) et l'eau de javel.
- Eloigner les produits d'entretien de produits alimentaires et de toute source de chaleur.



POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ Fiche recto verso, [Utiliser en sécurité les produits chimiques d'entretien](#), INRS ED 6456
- ↳ Nettoyage en entreprise, [Foire aux questions](#), INRS
- ↳ Dossier [Évaluation et prévention des risques chimiques](#), INRS
- ↳ Outils d'évaluation du risque chimique : [Colibrisk](#), [Seirich](#) et [OPPBTP](#)
- ↳ Dossier [Classification et étiquetage des produits chimiques](#), INRS
- ↳ Brochure [La Fiche de Données de Sécurité](#), INRS, ED 6383



QUI PEUT M'AIDER ?

- ↳ Service de Prévention et de Santé au Travail
 - ↳ Carsat
 - ↳ MSA (si régime agricole)
 - ↳ OPPBTP (si entreprise du BTP)
 - ↳ Organisations Professionnelles
 - ↳ Plateforme de conseil "[Conseillers-Entreprises](#)" de Service-Public.fr
 - ↳ [Consultants IPRP enregistrés](#) auprès de la Drees
- (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

Retrouvez
toutes nos
fiches en ligne



Document diffusé par